

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1473

11 juin 2015

SOMMAIRE

Dragonfly Finance II S.à r.l.	70695	FIN.ZO S.A.	70677
EFR Luxembourg S.à r.l.	70658	Floorfinance S.A.	70677
ELSEN-BAU Luxembourg S.à r.l.	70658	Floorfinance SPF S.A.	70677
Enea Sicav	70660	Folia S.A.	70679
EPC Holding S.à r.l.	70661	Fondaco Lux S.A.	70679
EP Fossé S.à r.l.	70661	Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche)	70671
EPS Participations S.à r.l.	70661	Frits Financial S.A.	70676
Estellefin S.A.	70663	Galapagos BidCo S.à r.l.	70680
Eurocomex S.A.	70663	Galapagos LuxCo S.à r.l.	70683
European Leisure Investments S.A., SPF	70664	Gamma Immo S.A.	70693
European News Exchange S.A.	70665	Gamma Immo S.A.	70694
Europe Capital Partners Five S.A.	70663	GDI A.G.	70694
Europe Capital Partners Five S.A.	70664	Generali Investments Luxembourg S.A.	70689
Europe Capital Partners Five S.A.	70664	Glenn Arrow Portman S.à r.l.	70689
Evvos S.A.	70665	Glenn Arrow Wood S.à r.l.	70689
EW Rentals	70665	Goethe P S.à r.l.	70690
Faber Factor International S.à r.l.	70676	Goldman Sachs Specialized Investments	70690
Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF	70670	GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l.	70691
FB Lux Consulting S.A.	70676	GreenOak Décor Holdings S.à r.l.	70691
Fek Immobilière SA	70676	GreenOak Décor Holdings S.à r.l.	70693
Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.	70669	Pharmatec S.A.	70704
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l.	70670	Projet Invest S.à r.l.	70704
Financière Dolomies et Chaux	70670	Rodra Investissements S.C.S.	70704
Financière Ulisse S.A.	70677		
Finbrand S.A.	70677		
Finbrand S.A.	70677		

EFR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, Bei der Härewiss.

R.C.S. Luxembourg B 4.427.

Décision par écrit de l'associé unique, tenant lieu d'assemblée générale tenue le 9 avril 2015

Il résulte desdites décisions que:

L'associé unique décide à l'unanimité de nommer comme commissaire Ernst & Young SA, Reviseurs d'entreprises, dont le siège est situé 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, représenté par Monsieur Jeannot Weyer, reviseur d'entreprises pour l'exercice 2014. La durée du mandat est d'un an et prend fin à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 9 avril 2015.

Pour extrait conforme

Rika Camilla Alice Coppens

Mandataire

Référence de publication: 2015058947/16.

(150067318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ELSEN-BAU Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.260.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

ELS INVEST S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 97.784, hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats, Herrn Joseph Richard ELSSEN, Unternehmer, wohnhaft in B-4770 Amel, Heppenbach, Lehmkaul 2 und einem weiteren Verwaltungsratsmitglied, Herrn Herbert ELSSEN, wohnhaft in B- 4770 Amel, Halenfeld, an Brühl 5, hier vertreten durch Herrn Joseph Richard ELSSEN, vorbenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, vom Bevollmächtigten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben wurde und gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

I. Welche Komparentin den unterzeichnenden Notar ersuchte zu beurkunden, dass sie die alleinige Teilhaberin ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ELSEN-BAU Luxemburg S.à r.l.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 99.260 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 28. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 412 von 17. April 2004. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert (hiernach „die Gesellschaft“).

II. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile, von je fünfhundert Euro (EUR 500,-), welche durch folgende Gesellschafter gehalten werden:

- ELS INVEST S.A., vorbenannt,

einhundert Anteile 100

Total: einhundert Anteile 100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Übertragung der Gesellschaftsanteile

III. Gemäß Anteilsübertragung, unter Privatschrift, vom 15. Juli 2011, hat die Aktiengesellschaft belgischen Rechts „ALLGEMEINE BAUUNTERNEHMUNG JOSEPH ELSSEN UND SÖHNE A.G.“, eingetragen im Unternehmensschalter (Banque Carrefour des Entreprises), unter der Nummer 0407.924.986, mit Sitz in B-4770 Amel, Heppenbach, Lehmkaul 41, fünfundneunzig (95) ihr gehörende Anteile der Gesellschaft "ELSEN-BAU Luxemburg S.à r.l.", an die Aktiengesellschaft ELS INVEST S.A., vorbenannt, abgetreten.

Gegenwärtige Anteilsübertragung fand statt zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis.

Der Zessionar wurde mit Wirkung zum Datum der Anteilsübertragung, in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Herr Michael ELSSEN, wohnhaft in B-4770 Amel, Halenfeld, zum Jagdhaus 10 und Herr Joseph Richard ELSSEN, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als technischer, respektive administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft "ELSEN-BAU Luxemburg S.à r.l.", erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilsübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

- ELS INVEST S.A., vorbenannt,	
einhundert Anteile	100
Total: einhundert Anteile	100

Ausserordentliche Generalversammlung

IV. Die alleinige Gesellschafterin erklärt vollständig über die Beschlüsse unterrichtet worden zu sein, die auf Grundlage der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Streichung der Aufteilung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung und entsprechende Abänderung von Artikel 5;
2. Abänderung von Artikel 2 der Gesellschaftssatzungen;
3. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und diesbezügliche Neufassung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, welcher fortan folgenden Wortlaut erhält:

Art. 4. „Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer allgemeinen Bauunternehmung, im Hoch- und Tiefbau, sowie sämtliche damit verbundenen Tätigkeiten.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegengenstand die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufopion, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann außerdem Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt oder in denen Sie ein Interesse besitzt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.“

4. Sonstiges.

V. Als dann ersuchte die alleinige Gesellschafterin den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung der Gesellschaft herauszunehmen und demgemäß Artikel 5.- der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 5. „Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von jeweils fünfhundert Euro (EUR 500,-).“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Artikel 2 der Gesellschaft abzuändern um, ihm folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 2. „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu erweitern und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

Art. 4. „Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb einer allgemeinen Bauunternehmung, im Hoch- und Tiefbau, sowie sämtliche damit verbundenen Tätigkeiten.

Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von eigenen Immobilien, oder solchen die für das eigene Immobilienvermögen bestimmt sind.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Gegenstand die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Sie kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann außerdem Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt oder in denen Sie ein Interesse besitzt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.“

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aufgrund vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Weiswampach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation: DAC/2015/5645. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 21. April 2015.

Référence de publication: 2015058948/125.

(150067651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Enea Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.584.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 15 avril 2015, les actionnaires ont:

- accepté la démission de Kinetic Partners (Luxembourg), (anc. Kinetic Partners (Luxembourg) S.à r.l.) dont le siège social est situé 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 112.519, en tant que liquidateur de la Société; et

- nommé Maître Mélanie Sauvage, avocat à la cour, née le 2 juillet 1980 à Paris (France), demeurant 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au poste de liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENEA SICAV

Mélanie Sauvage

Mandataire

Référence de publication: 2015058949/18.

(150066430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 132.849.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Tan An Huynh / Andrew Hook

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015058950/12.

(150068120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

EPC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 175.311.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPC Holding S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015058954/11.

(150067605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

EPS Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.997.329.390,43.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 182.249.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Eugénie Patri Sébastien, en abrégé EPS, une société anonyme ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B94.049 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Gérard Becquer et Monsieur David Maréchal, demeurant tous deux professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu d'une délégation de pouvoir conférée par le conseil d'administration de l'Associé Unique en date du 16 avril 2015 telle que renseignée dans l'extrait du procès-verbal dudit conseil qui sera enregistré avec le présent acte,

étant l'associé unique d'EPS Participations S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 6.975.335.880,03, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 81 du 9 janvier 2014 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B182.249. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juin 2014, publié au Mémorial sous le numéro 2344 en date du 2 septembre 2014.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des quatre cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante-six (459.974.556) parts sociales de la Société et peut donc valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis d'un montant de vingt-et-un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix euros et quarante cents (21.993.510,40 EUR) pour le porter à un montant de six milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (6.997.329.390,43 EUR)

par l'émission d'un million quatre cent cinquante mille trois cent dix-huit (1.450.318) parts sociales de classe D sans désignation de valeur nominale et un prix total de souscription de cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-et-un euros et quatre-vingt-huit cents (166.293.461,88 EUR); souscription aux nouvelles parts sociales par l'Associé Unique; paiement du prix de souscription par l'Associé Unique par apport en nature consistant en un million quatre cent cinquante mille trois cent dix-huit (1.450.318) titres (actions) AB InBev NV/SA; prise de connaissance du rapport d'évaluation du conseil de gérance sur l'apport en nature; allocation du prix de souscription d'un montant égal à vingt-et-un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix euros et quarante cents (21.993.510,40 EUR) au capital social, d'un montant égal à deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante-et-un euros et quatre cents (2.199.351,04 EUR) à la réserve légale et du surplus à la prime d'émission librement distribuable, et modification en conséquence de l'article 5 des statuts.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt-et-un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix euros et quarante cents (21.993.510,40 EUR) pour le porter à un montant de six milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (6.997.329.390,43 EUR) par l'émission d'un total d'un million quatre cent cinquante mille trois cent dix-huit (1.450.318) parts sociales de classe D sans désignation de valeur nominale pour un prix total de souscription de cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-et-un euros et quatre-vingt-huit cents (166.293.461,88 EUR).

L'Associé Unique a confirmé sa souscription et a souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises et payé le prix de souscription par apport en nature consistant en un million quatre cent cinquante mille trois cent dix-huit (1.450.318) titres (actions) émises par AB InBev NV/SA, une société anonyme régie par le droit belge.

L'Associé Unique a pris connaissance du rapport d'évaluation du conseil de gérance sur l'apport en nature dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base de ses diligences aucun fait n'a été porté à l'attention du Conseil de Gérance qui lui laisse à penser que la valeur globale des Titres Apportés ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des un million quatre cent cinquante mille trois cent dix-huit (1.450.318) actions d'ABI parts sociales de classe D, sans valeur nominale à émettre, représentant une augmentation de capital de EUR 21.993.510,40, assortie d'un montant de EUR 2.199.351,04 à verser à la réserve légale et d'un montant de EUR 142.100.600,44 à verser au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.»

L'Associé Unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à cent soixante-six millions deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-et-un euros et quatre-vingt-huit cents (166.293.461,88 EUR).

La preuve du transfert de l'apport en nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le prix de souscription d'un montant égal à vingt-et-un millions neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix euros et quarante cents (21.993.510,40 EUR) au capital social, d'un montant égal à deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante-et-un euros et quatre cents (2.199.351,04 EUR) à la réserve légale et du surplus à la prime d'émission librement distribuable.

Partant, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à six milliards neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante-trois cents (6.997.329.390,43 EUR) représenté par 461.424.874 (quatre cent soixante-et-un millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quatorze) parts sociales (les «Parts Sociales»), sans désignation de valeur, divisées en classes comme suit:

- 110.512.472 (cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze) Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales A»);

- 110.512.472 (cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze) Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales B»);

- 110.512.472 (cent dix millions cinq cent douze mille quatre cent soixante-douze) Parts Sociales de classe C (les «Parts Sociales C»); et

- 129.887.458 (cent vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-huit) Parts Sociales de classe D (les «Parts Sociales D»);

chaque Part Sociale ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Associé Unique adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

L'Associé Unique peut à tout moment re-classifier tout ou partie des Parts Sociales d'une classe en Parts Sociales d'une autre classe.

La Société peut racheter tout ou partie des Parts Sociales conformément à la loi.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales.»

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à 7.000.- euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, les mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: BECQUER, MARECHAL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20/04/2015. Relation: EAC/2015/8892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21/04/2015.

Référence de publication: 2015058955/100.

(150067591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Eurocomex S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 32.476.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16/02/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16/02/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015058959/16.

(150067741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058960/10.

(150067400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Estellefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.536.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 avril 2015 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née le 28 septembre 1962 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Annie SWETENHAM, démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015058958/15.

(150067337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 mars 2015

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 30 mars 2015 qu'il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à l'expiration en 2016 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- Madame Maud MARTIN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Renato MAZZOLINI, résidant professionnellement au 3, Avenue Kennedy, MC- 98000 Monte-Carlo.

2. réélire la société ERNST & YOUNG, société anonyme dont le siège social est sis au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période venant à expiration en 2016 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015058961/23.

(150067401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de Europe Capital Partners Five S.A. tenu à Luxembourg le 30 mars 2015.

Le Conseil d'Administration a réélu au poste d'administrateur-délégué pour une période venant à expiration en 2016 à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2015:

- Mr. Vincent GOY, avec adresse au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr. Renato MAZZOLIMI, avec adresse au 3, avenue J.F. Kennedy, MC-98000 Monaco,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058962/16.

(150067401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

European Leisure Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 42.968.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 10 mars 2014

L'Assemblée accepte la démission de Mme Heike HEINZ de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement M. Alain MESTAT, né le 11 mars 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121 Avenue de La Faïencerie; L-1511 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

EUROPEAN LEISURE INVESTMENTS S.A., SPF

Un mandataire

Référence de publication: 2015058963/14.

(150067906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 46.116.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 mars 2015, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Adrian WELLS ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden
- Andreas FISCHER ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden
- Uwe BÖHLER ayant son adresse professionnelle à D-50679 Köln, Picassoplatz 1;
- Mathias WALTER ayant son adresse professionnelle à D-50679 Köln, Picassoplatz 1;
- Stéphane ROSENBLATT ayant son adresse professionnelle à B-1030 Brussels, Avenue Georgan, 2;

dont les mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Stéphane GENDARME, ayant son adresse professionnelle à F-92575 Neuilly-sur-Seine, 89 avenue Charles de Gaulle pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Pricewaterhouse Coopers société coopérative ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058964/24.

(150067336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

EW Rentals, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 190.512.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058967/10.

(150067977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Evvos S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, am Weischbaenchen.
R.C.S. Luxembourg B 196.227.

—
STATUTS

L'an deux mil quinze, le neuf avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

Monsieur Georgi TASKOV, informaticien, demeurant à L-5842 Hesperange, 1 Am Weischbaendchen.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront actionnaires par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «EVVOS S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Des bureaux et des succursales peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution de l'administrateur unique ou du conseil d'administration (selon le cas).

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes activités de prestations de services informatiques tels que le développement de systèmes d'information, la création des applications web et mobile, l'assistance technique, la création de platine à circuit imprimé ainsi que toutes activités connexes susceptibles d'améliorer le rendement des clients de la société.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra également prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué (s'il en est) ou par la seule signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 15. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblée générale

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à 17.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale ou par l'actionnaire unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ainsi arrêtés, le comparant, Monsieur Georgi TASKOV, préqualifié, déclare souscrire toutes les trente et un mille (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social. Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la Société et mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à 1180.-EUR.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2.- Est nommé administrateur unique: Monsieur Georgi TASKOV, informaticien, né à Goce Delchev (Bulgarie), le 7 juin 1969, demeurant à L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen, ayant tout pouvoir pour représenter et engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- Est nommé commissaire aux comptes: Madame Aneliya PINDEVA, née le 3 janvier 1978 en Bulgarie et demeurant à L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

4. Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Taskov, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058966/192.

(150067823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 55.475.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Gérard SCHEIWEN, économiste, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues,

2) Monsieur Luc NICKELS, économiste, né à Luxembourg, le 24 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues, agissant en leur qualité de gérants de la société à responsabilité limitée Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 493 du 2 octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2338 du 23 septembre 2013.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, déclarent accepter au nom de la Société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, les cessions de parts à titre onéreux de:

- cent quatre-vingt-seize (196) parts sociales, intervenue en date du 6 mars 2015 par contrat sous seing privé, par la société "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", avec siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues, à Madame Carrie PÜTZ, expert-comptable, née à Niederkorn, le 8 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues,

- cent et deux (102) parts sociales, intervenue en date du 6 mars 2015 par contrat sous seing privé, par Monsieur Gérard Scheiwen, prénommé, à Madame Carrie PÜTZ, prénommée,

- cent et deux (102) parts sociales, intervenue en date du 6 mars 2015 par contrat sous seing privé, par Monsieur Luc Nickels, prénommé, à Madame Carrie PÜTZ, prénommée.

Une copie des cessions de parts restera annexée aux présentes.

Suite à ces cessions de parts, la répartition des 2.000 (deux mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, est la suivante:

1) "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", six cents parts sociales	600
2) Monsieur Gérard SCHEIWEN, quatre cents parts sociales	400
3) Monsieur Luc NICKELS, quatre cents parts sociales	400
4) Madame Carrie PÜTZ, quatre cents parts sociales	400
5) Monsieur Olivier BLOCK, deux cents parts sociales	200
Total: deux mille parts sociales	<u>2.000</u>

Ensuite les associés de la Société, tous ici présents, à savoir:

- "PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A.", prénommée, dûment représentée par deux administrateurs à savoir Monsieur Gérard Scheiwen et Monsieur Luc Nickels,

- Monsieur Luc NICKELS, prénommé,

- Monsieur Olivier BLOCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues,

- Monsieur Gérard SCHEIWEN, prénommé,

- et Madame Carrie PÜTZ, prénommée,

ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaires et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée générale approuve les cessions de parts ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEIWEN, L. NICKELS, C. PÜTZ, O. BLOCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10391. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058969/62.

(150067315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Fairtrade Access Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.540.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 21 avril 2015

DELOITTE AUDIT est réélu en qualité de réviseur d'entreprises pour un nouveau terme se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour FAIRTRADE ACCESS FUND S.A., SICAV-SIF

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015058968/14.

(150068111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.687.

Der geprüfte Jahresabschluss vom 31 Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2015058970/11.

(150067715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Financière Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 163.549.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Financière Dolomies et Chaux, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 23 mars 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé, tenue en date du 30 mars 2015.

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de la société Dolomies et Chaux S.A., 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 58523.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015058971/15.

(150067530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche, Fondation.

Siège social: L-1359 Luxembourg, 6, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

R.C.S. Luxembourg G 1.

—
Budget pour l'année 2015

et

Comptes annuels clos au 31 décembre 2014

Budget pour l'année 2015

Dépenses	
Frais d'infrastructures et de fonctionnement	2 533 226 €
Investissements	250 000 €
Total	2 783 226 €
Recettes	
Dotations de l'Etat et de l'UE	1 457 868 €
Service DNS-LU, autres	1 215 500 €
Produits d'intérêts, divers	109 858 €
Total	2 783 226 €

Bilan 31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

ACTIF	2014	2013
ACTIF IMMOBILISE	993.296,71	950.477,66
Immobilisations incorporelles (note 3)	625.487,57	504.510,42
Immobilisations corporelles (note 3)	311.607,07	389.765,17
Immobilisations financières (note 4)	56.202,07	56.202,07
ACTIF CIRCULANT	4.716.064,63	4.453.293,20
Créances		
(dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)		
Créances résultant de ventes et prestations de services	29.026,76	34.699,45
Autres créances (note 5)	64.775,89	117.454,53
Avoirs en banques, en compte chèques postaux, chèques et en caisse	4.622.261,98	4.301.139,22
COMPTES DE RÉGULARISATION	66.989,84	24.929,09
	5.776.351,18	5.428.699,95
PASSIF		
FONDS PROPRES	4.724.843,28	4.404.740,91
Patrimoine (note 6)	74.368,06	74.368,06
Réserves (note 7)	3.812.546,61	3.559.412,40
Résultats reportés (note 7)	435.788,24	435.788,24
Résultat de l'exercice (note 8)	402.140,37	335.172,21
DETTES (dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an)	312.441,57	302.391,76
Dettes sur achats et prestations de services	225.377,02	231.220,77
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	67.406,55	68.360,89
Autres dettes (note 9)	19.658,00	2.810,10
COMPTE DE RÉGULARISATION (note 10)	739.066,33	721.567,28
	5.776.351,18	5.428.699,95

Compte de profits et pertes

Pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(exprimé en EUR)

2014

2013

RECETTES D'EXPLOITATION

Abonnement DNS - LU (note 11)	518.807,08	518.322,81
Produits «registrars» (agents d'enregistrement) (note 11)	837.110,49	760.319,86
	<u>1.355.917,57</u>	<u>1.278.642,67</u>
Autres recettes RESTENA (note 12)	154.798,16	182.971,08
Autres produits d'exploitation (note 13)	1.465.656,77	1.595.586,11
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	<u>2.976.372,50</u>	<u>3.057.199,86</u>
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes (note 14)	(1.201.590,91)	(1.370.681,72)
Autres charges d'exploitation	(19.658,00)	-
Frais de personnel (note 15)	(1.087.186,70)	(1.076.550,17)
Correction de valeur sur immobilisations corporelles et Incorporelles (note 3)	(326.946,93)	(338.490,84)
Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant (note 16)	(25.943,49)	(29.068,30)
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>(2.661.326,03)</u>	<u>(2.814.791,03)</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	315.046,47	242.408,83
Autres intérêts et produits assimilés	7.159,72	7.743,75
Intérêts et charges assimilées	(6.931,43)	(6.679,12)
RÉSULTAT FINANCIER	228,29	1.064,63
Produits exceptionnels (note 17)	86.890,56	94.752,81
Charges exceptionnelles	(24,95)	(3.054,06)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	<u>86.865,61</u>	<u>91.698,75</u>
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	<u>402.140,37</u>	<u>335.172,21</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Annexe 31 décembre 2014

Note 1. Généralités. La Fondation RESTENA (Réseau Téléinformatique de l'Education Nationale et de la Recherche) a été constituée en date du 19 juin 2000.

Les statuts de la Fondation ont été approuvés par arrêté grand-ducal en date du 27 juillet 2000 et ont été publiés en date du 15 janvier 2001.

La Fondation a pour objet la mise à disposition de l'accès aux réseaux «Internet» pour l'ensemble des établissements et organismes publics et privés qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la santé et de l'administration. A cet effet, la Fondation conçoit, développe, réalise et exploite un réseau téléinformatique national connecté aux réseaux de recherche paneuropéens et à l'Internet global,

Cette activité est exercée sous la dénomination projet RESTENA.

La Fondation a également pour objet d'assurer la coordination des ressources «Internet» au niveau national et international.

Cette activité, qui consiste principalement à l'attribution d'un nom de domaine et la gestion de ces noms, est exercée par la Fondation sous la dénomination «Domain Name System» abrégé DNS-LU.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note 2. Principes, Règles et méthodes comptables. Les comptes annuels sont établis sur base des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, notamment la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, complétés des dispositions applicables aux opérations spécifiques de la Fondation.

Les principes comptables retenus par le Conseil d'Administration sont détaillés dans les différentes notes aux comptes.

La Fondation RESTENA ne rentrant pas dans le champ d'application de la loi du 10 décembre 2010 modifiant notamment la loi comptable du 19 décembre 2002 et introduisant le Plan Comptable Normalisé (PCN) pour les périodes comptables à dater de 2011, son Conseil d'Administration a décidé de ne pas modifier la présentation du bilan et du compte de profits et pertes.

Conversion des devises

Les transactions établies en devises durant l'exercice sont enregistrées au cours du jour de la transaction. Pour les créances et les dettes, les bénéfices et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sur les avoirs en banques sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les autres éléments sont tenus au cours de change historique.

Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations Incorporelles et corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée. Des corrections de valeur supplémentaires sont déduites lorsque les immobilisations ne peuvent plus être utilisées par la Fondation.

Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont déduites si des moins-values durables sont détectées.

Les créances sur ventes et prestations de services

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Dettes

Les dettes sont reprises au passif à leur valeur nominale.

Reconnaissance en résultats des recettes d'abonnement des noms de domaine

Les recettes d'abonnement des noms de domaine sont reconnues en résultat une fois par semaine lorsque le fichier reprenant les créations de la semaine est transmis à la comptabilité. Le chiffre d'affaires y relatif ne concernant pas l'exercice en cours est reporté dans le compte de régularisation du passif.

Reconnaissance en résultats des frais de liaison nationale et internationale

Les frais de liaison nationale et internationale sont reconnus et comptabilisés à la date de facturation.

Subventions

Les subventions sont enregistrées comme produits en compte de profits et pertes quand elles sont reçues ou à recevoir.

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles.

	Immobilisations Incorporelles EUR 2014	Immobilisations corporelles EUR 2014
Prix d'acquisition au début de l'exercice	912.285,18	3.121.099,98
Acquisitions de l'exercice	216.449,48	153.316,51
Cessions de l'exercice	-	(8.610,00)
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	1.128.734,66	3.265.806,49
Corrections de valeur au début de l'exercice	(407.774,76)	(2.731.334,82)
Corrections de valeur de l'exercice	(95.472,33)	(231.474,60)
Reprises de l'exercice	-	8.610,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(503.247,09)	(2.954.199,42)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	625.487,57	311.607,07

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel de bureau et informatique et d'installations techniques.

Note 4. Immobilisations financières.

	2014 EUR	2013 EUR
Prix d'acquisition au début et à la fin de l'exercice	56.202,07	56.202,07
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	56.202,07	56.202,07

La Fondation détient 22.000 actions sur 1.171.500 d'une valeur nominale de GBP 1 par action dans DANTE - Delivery of Advanced Network Technology to Europe Limited. Cette participation a été enregistrée à son coût d'acquisition.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de DANTE présentent des fonds propres d'un montant de EUR 7.159.000 et un profit de EUR 2.000.

A la date de notre rapport, les comptes annuels de DANTE pour l'exercice 2014 n'ont pas encore été publiés.

En date du 10 mai 2011, la Fondation a acquis 1 part sur 15 de LU-CIX Management, groupement d'intérêt économique luxembourgeois par un apport en numéraire de EUR 20.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de LU-CIX Management présentent des fonds propres d'un montant de EUR 162.650,06 et un résultat positif de EUR 16.279,46.

A la date de notre rapport, les comptes annuels de LU-CIX Management pour l'exercice 2014 n'ont pas encore été publiés.

Note 5. Autres créances.

	2014	2013
	EUR	EUR
TVA à récupérer	61.777,45	114.509,92
Intérêts et produits à recevoir	2.998,44	2.944,61
	<u>64.775,89</u>	<u>117.454,53</u>

Note 6. Patrimoine. Un patrimoine initial de EUR 74.368,06 a été apporté à la Fondation.

Note 7. Réserves/ Résultats reportés. Le Conseil d'administration a créé des réserves spécifiques au refinancement d'une salle de serveurs (Reserve DNS et RESTENA) et à l'acquisition de fibres optiques (réserve Luxconnect Backbone et RESTENA). Ces réserves sont utilisées au même rythme que les amortissements des actifs concernés. A fin 2012, des réserves constituées pour couvrir les frais de fonctionnement de la fondation RESTENA (Réserve LuxConnect) ont été totalement utilisées. En 2013, les frais de fonctionnement ont été totalement pris en charge. (2012: EUR 111.200,77)

En 2012, deux nouvelles réserves ont été constituées. La réserve «Belval» est destinée au financement du transfert du siège de la Fondation RESTENA à Belval (échéance: 2015). Le financement concerne notamment l'installation d'une nouvelle salle de serveurs, dans la Maison du Savoir de l'Université du Luxembourg, dont un étage sera réservé aux bureaux de la Fondation RESTENA. La réserve «Fibres optiques» est destinée au renouvellement des contrats de fibres optiques qui arriveront à échéance dans les années à venir.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 4 mars 2014 d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit:

	Rèserve DNS	Rèserve DNS pour Invest	Rèserve DNS Investie	Rèserve Restera libre	Rèserve Restera Invest	Rèserve Réseau Esch
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
31/12/2013	1.500.000,00	200.496,69	56.000,16	219.083,71	60.000,00	24.000,00
Utilisation des réserves			(27.999,96)		(30.000,00)	(12.000,00)
Affectation du résultat 2013		404 362,75		(119.190,54)		
Transfert		(300.000,00)		250.000,00		
Résultat 2014						
31/12/2014	<u>1.500.000,00</u>	<u>304.859,44</u>	<u>28.000,20</u>	<u>349.893,17</u>	<u>30.000,00</u>	<u>12.000,00</u>
		Rèserve Luxconnect Backbone	Rèserve Belval	Rèserve Fibres optiques	Résultats Reportes	Résultats de l'exercice
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
31/12/2013		144.866,84	1.154.965,00	200.000,00	435.788,24	335.172,21
Utilisation des réserves		(12.038,04)				
Affectation du résultat 2013				50.000,00		(335.172,21)
Transfert				50.000,00		
Résultat 2014						402.140,37
31/12/2014		<u>132.828,80</u>	<u>1.154.965,00</u>	<u>300.000,00</u>	<u>435.788,24</u>	<u>402.140,37</u>

Note 8. Résultat de l'exercice. Le résultat de l'exercice se compose comme suit:

	2014	2013
	EUR	EUR
DNS-LU	387.325,64	454.362,75
Projet RESTENA	14.814,73	(119.190,54)
TOTAL	<u>402.140,37</u>	<u>335.172,21</u>

Note 9. Autres dettes. Ce poste est composé du solde de congés non pris par le personnel de la Fondation dû au 31 décembre 2014.

Note 10. Comptes de régularisation passif. Les comptes de régularisation passif représentent la partie des recettes d'abonnement des noms de domaine encaissés au cours de l'exercice et qui seront reconnus en résultat lors de l'exercice suivant.

Les produits constatés d'avance se composent de la manière suivante:

	2014	2013
	EUR	EUR
Abonnements DNS constatés d'avance (note 11)	276.188,58	284.231,78
Abonnements Registrars constatés d'avance (note 11)	462.877,75	437.335,50
TOTAL	<u>739.066,33</u>	<u>721.567,28</u>

Note 11. Recettes d'exploitation. Les recettes d'exploitation se composent de la manière suivante:

Abonnements DNS - LU		
	2014	2013
	EUR	EUR
Revenus encaissés au cours de l'année	510.763,88	533.959,63
Reprise des revenus constatés d'avance	284.231,78	268.594,96
Revenus constatés d'avance (note 10)	(276.188,58)	(284.231,78)
Revenus nets	518.807,08	518.322,81
Produits registrars		
	2014	2013
	EUR	EUR
Revenus encaissés au cours de l'année	862.652,74	809.755,36
Reprise des revenus constatés d'avance	437.335,50	387.900,00
Revenus constatés d'avance (note 10)	(462.877,75)	(437.335,50)
Revenus nets	837.110,49	760.319,86

Note 12. Autres recettes RESTENA. Les autres recettes RESTENA de EUR 154.798,16 (2012: EUR 182.971,08) incluent des prestations facturées aux établissements et institutions de la communauté.

Note 13. Autres produits d'exploitation. Les autres produits d'exploitation se composent comme suit:

	2014	2013
	EUR	EUR
Dotation INTERREG IV	-	24.564,61
Dotation MESR	650.000,00	700.000,00
Dotation MENEJ	650.000,00	700.000,00
Subvention UE-DANTE	165.656,77	171.021,50
TOTAL	1.465.656,77	1.595.586,11

Les dotations MESR, MENEJ représentent les contributions financières reçues du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Note 14. Autres charges externes. Les autres charges externes incluent des frais de liaison nationale et internationale pour un montant de EUR 695.018,00 (en 2013: EUR 859.535,48).

Note 15. Frais de personnel. L'effectif moyen de l'exercice 2014 était de 13 personnes (2013: 15 personnes).

	2014	2013
	EUR	EUR
Salaires et traitements	960.881,63	943.341,48
Charges sociales	126.305,07	133.208,69
TOTAL	1.087.186,70	1.076.550,17

Note 16. Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant.

	2014	2013
	EUR	EUR
Créances irrécouvrables	25.943,49	29.068,30
TOTAL	25.943,49	29.068,30

Le compte «créances irrécouvrables» est constitué d'abonnements de noms de domaine supprimés ou transférés vers des registrars accrédités.

Note 17. Produits exceptionnels.

	2014	2013
	EUR	EUR
Reprise sur réserve DNS investie	27.999,96	27.999,96
Reprise sur réserve RESTENA Investie	30.000,00	30.000,00
Reprise sur réserve RESTENA (Réseau) investie	12.000,00	12.000,00
Reprise sur réserves LuxConnect (fibres optiques)	12.038,04	12.038,04
Autre résultat exceptionnel	4.852,56	12.714,81
TOTAL	86.890,56	94.752,81

Antoine BORTHELE
Directeur - Administrateur

Référence de publication: 2015058974/262.

(150067222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Frits Financial S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.933.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 10 avril 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 17 mars 2015;
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;
- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;
- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058975/17.

(150068117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Faber Factor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 67.805.

La convention de Domiciliation concernant la société Faber Factor International S.à r.l. (en liquidation) ayant son siège social au 5 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 19 février 2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015058977/12.

(150067625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

FB Lux Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 161.155.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058978/10.

(150068000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Fek Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 81.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FEK IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2015058980/10.

(150068062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.532.

Il a été convenu comme suit:

- De transférer le siège de la société de son adresse actuelle 20, Rue de la Poste, L 2346 Luxembourg au 2-8, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058981/12.

(150067260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulles.
R.C.S. Luxembourg B 77.290.

Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 20 avril 2015

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la poste, L - 2346 Luxembourg, vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 20 avril 2015.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015058983/13.

(150067850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Finbrand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 142.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 en état ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058984/11.

(150068107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Finbrand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 142.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 en état ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058985/11.

(150068128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**Floorfinance S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Floorfinance SPF S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 70.203.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-CINQ MARS.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FLOORFINANCE SPF S.A.», ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.203, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 20 août 1999 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 27 février 2015 (la «Société»).

Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.680.000), représenté par trente-deux mille cent (32.100) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte à 11.15 heures et est présidée par Monsieur Jean REUTER, demeurant à Luxembourg-Strassen qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges REUTER, demeurant à Luxembourg-Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean REUTER, prénommé.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Changement de la forme de la société d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) sous forme de société anonyme, en une société anonyme de type «SOPARFI» et en conséquence changement:

a. de la dénomination de la société en FLOORFINANCE S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts,

b. de l'objet social et en l'occurrence de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut détenir des métaux précieux à titre de placement.

Elle peut emprunter et accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle peut réaliser la prestation de tous types de services en faveur d'entreprises et de sociétés qui appartiennent au même groupe que la société, en particulier la prestation de services spécifiques et ciblés répondant aux besoins et/ou souhaits concrets de l'entreprise et/ou de la/des société concerné(es).

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

c. et modification de l'article 21 des statuts.

2) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions, toutes sous forme nominative, qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société d'un objet actuel qualifié en "société de gestion de patrimoine familial" (SPF) en un objet qualifié de "SOPARFI", et décide en conséquence de changer:

- la dénomination (article 1^{er}) de la société en FLOORFINANCE S.A. et
- le texte de l'objet social (article 4),
- le texte de l'article 21.

L'assemblée générale décide dès lors de modifier subséquemment les articles 1^{er}, 4 et 21 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FLOORFINANCE S.A."

" **Art. 4**. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut détenir des métaux précieux à titre de placement.

Elle peut emprunter et accorder des prêts de toutes formes, avec ou sans intérêt, procéder à l'émission d'obligations le cas échéant convertibles, et accorder des avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

Elle peut réaliser la prestation de tous types de services en faveur d'entreprises et de sociétés qui appartiennent au même groupe que la société, en particulier la prestation de services spécifiques et ciblés répondant aux besoins et/ou souhaits concrets de l'entreprise et/ou de la/des société(s) concerné(es).

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. REUTER, G. REUTER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/9469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058991/92.

(150067247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fondaco Lux S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015058993/11.

(150067446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Folia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 154.259.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique au siège social le 20 avril 2015:

1) L'Actionnaire unique accepte la démission, à cette date, de Monsieur Daniel GALHANO de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, ainsi que celle de Madame Célia CERDEIRA de son poste d'Administrateur de la Société.

2) L'Actionnaire unique décide de réduire le nombre d'administrateurs de la Société de 3 (trois) à 1 (un).

3) L'Actionnaire unique décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, qui sera dorénavant l'Administrateur unique de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire unique qui se tiendra en 2021

4) L'Actionnaire unique décide de renouveler, avec effet immédiat, aux fonctions de Commissaire aux comptes de la Société, la société REVISORA S.A. (RCS B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire unique qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOLIA S.A.

Référence de publication: 2015058992/21.

(150067727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Galapagos BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.318.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Galapagos S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186314 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 18, 2015.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Galapagos BidCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1630 of 25 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186318 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

2 To issue one (1) new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in an aggregate amount of sixty-one million two hundred eighty-one thousand four hundred fourteen euro and ninety-four cent (EUR 61,281,414.94), by the sole shareholder of the Company and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe to one (1) new share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in an aggregate amount of sixty-one million two hundred eighty-one thousand four hundred fourteen euro and ninety-four cent (EUR 61,281,414.94), and to make payment in full for such new share by a contribution

in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of sixty-one million two hundred eighty-one thousand four hundred fourteen euro and ninety-five cent (EUR 61,281,414.95) (the “Contribution in Kind”)

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claim against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claim under the bridge loan against the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon.”

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) divided into one million two hundred fifty thousand one (1,250,001) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de février,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Galapagos S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186314 (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Me Catherine Kremer, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 février 2015.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Galapagos BidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1630 en date 25 juin 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186318. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-et-un millions deux cent quatre-vingt-et-un mille quatre cent quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (EUR 61.281.414,94), par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le point de l'ordre du jour ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-et-un millions deux cent quatre-vingt-et-un mille quatre cent quatorze euros et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (EUR 61.281.414,94), et a déclaré libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de soixante-et-un millions deux cent quatre-vingt-et un mille quatre cent quatorze euros et quatre-vingt-quinze centimes d'euro (EUR 61.281.414,95) (l'«Apport en Nature»),

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a encore déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale de la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociale, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Par conséquent, ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01) divisé en un million deux cent cinquante mille et une (1.250.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 mars 2015. GAC/2015/1779. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058995/164.

(150067717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Galapagos LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.260.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725,

hereby represented by Me Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 18, 2015; and

(2) TFF IV Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 110817, acting in its capacity as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Hellier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 1493,

hereby represented by Me Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on February 18, 2015;

(collectively, the "Shareholders", each a "Shareholder").

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Galapagos LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1612 of 21 June 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186260 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty euro cent (EUR 0.20) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20).

2 To issue one (1) new A1 share, one (1) new A2 share, one (1) new A3 share, one (1) new A4 share, one (1) new A5 share, one (1) new A6 share, one (1) new A7 share, one (1) new A8 share, one (1) new A9 share, one (1) new A10 share, one (1) new B1 share, one (1) new B2 share, one (1) new B3 share, one (1) new B4 share, one (1) new B5 share, one (1) new B6 share, one (1) new B7 share, one (1) new B8 share, one (1) new B9 share and one (1) new B10 share, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of (i) forty-one million four hundred twenty-six thousand four hundred thirty-four euro and seven cent (EUR 41,426,434.07) by Triton Masterluxco 4 S.à r.l. and (ii) eleven thousand seven hundred euro and twelve cent (EUR 11,700.12) by Triton Fund IV F&F L.P. and to accept payment in full for such new shares by contributions in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above items of the agenda.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty euro cent (EUR 0.20) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new A1 share, one (1) new A2 share, one (1) new A3 share, one (1) new A4 share, one (1) new A5 share, one (1) new A6 share, one (1) new A7 share, one (1) new A8 share, one (1) new A9 share, one (1) new A10 share (collectively, the “A Shares”), one (1) new B1 share, one (1) new B2 share, one (1) new B3 share, one (1) new B4 share, one (1) new B5 share, one (1) new B6 share, one (1) new B7 share, one (1) new B8 share, one (1) new B9 share and one (1) new B10 share (collectively, the “B Shares”), all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l. (the “Subscriber 1”), represented as above mentioned.

The Subscriber 1 declared to subscribe to the A Shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in an aggregate amount of forty-one million four hundred twenty-six thousand four hundred thirty-four euro and seven cent (EUR 41,426,434.07), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of forty-one million four hundred twenty-six thousand four hundred thirty-four euro and seventeen cent (EUR 41,426,434.17) (the “Contribution in Kind 1”).

(2) Triton Fund IV F&F L.P. (the “Subscriber 2” and, together with the Subscriber 1, the “Subscribers”), represented as above mentioned.

The Subscriber 2 declared to subscribe to the B Shares, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, with payment of a share premium in an aggregate amount of eleven thousand seven hundred euro and twelve cent (EUR 11,700.12), and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company representing an amount of eleven thousand seven hundred euro and twenty-two cent (EUR 11,700.22) (the “Contribution in Kind 2” and, together with the Contribution in Kind 1, the “Contributions in Kind”).

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions in Kind are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the claims under the bridge loan against the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions in Kind are described and valued (the “Valuation Report”).

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

“Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contributions in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Shares, together with the share premium thereon.”

Third Resolution

The Shareholders resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the one (1) new A1 share, one (1) new A2 share, one (1) new A3 share, one (1) new A4 share, one (1) new A5 share, one (1) new A6 share, one (1) new A7 share, one (1) new A8 share, one (1) new A9 share, one (1) new A10 share, one (1) new B1 share, one (1) new B2 share, one (1) new B3 share, one (1) new B4 share, one (1) new B5 share, one (1) new B6 share, one (1) new B7 share, one (1) new B8 share, one (1) new B9 share and one (1) new B10 share, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, according to the above mentioned subscription.

Fourth Resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and twenty cent (EUR 12,500.20) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred and one (620,501) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred and one (620,501) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred and one (501) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de février,
Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles- Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quatre centimes d'euro (EUR 12.500,04), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725

ici représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 février 2015; et

(2) TFF IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 110817, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV F&F L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1493

ici représentée aux fins des présentes par Maître Catherine Kremer, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 février 2015;

(ensemble, les «Associés», chacun un «Associé»).

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Galapagos LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1612 en date 21 juin 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186260.

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt centimes d'euro (EUR 0,20) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et vingt centimes d'euro (EUR 12.500,20).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociales A1, d'une (1) nouvelle part sociales A2, d'une (1) nouvelle part sociales A3, d'une (1) nouvelle part sociales A4, d'une (1) nouvelle part sociales A5, d'une (1) nouvelle part sociales A6, d'une (1) nouvelle part sociales A7, d'une (1) nouvelle part sociales A8, d'une (1) nouvelle part sociales A9, d'une (1) nouvelle part sociales A10, d'une (1) nouvelle part sociales B1, d'une (1) nouvelle part sociales B2, d'une (1) nouvelle part sociales B3, d'une (1) nouvelle part sociales B4, d'une (1) nouvelle part sociales B5, d'une (1) nouvelle part sociales B6, d'une (1) nouvelle part sociales B7, d'une (1) nouvelle part sociales B8, d'une (1) nouvelle part sociales B9 et d'une (1) nouvelle part sociales B10, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total (i) de quarante et un millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et sept centimes d'euro (EUR 41.426.434,07) par Triton Masterluxco 4 S.à r.l. et (ii) de onze mille sept cents euros et douze centimes d'euro (EUR 11.700,12) par Triton Fund IV F&F L.P. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par des apports en nature.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter le point de l'ordre du jour ci-dessus.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt centimes d'euro (EUR 0,20) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et vingt centimes d'euro (EUR 12.500,20).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociales A1, une (1) nouvelle part sociales A2, une (1) nouvelle part sociales A3, une (1) nouvelle part sociales A4, une (1) nouvelle part sociales A5, une (1) nouvelle part sociales A6, une (1) nouvelle part sociales A7, une (1) nouvelle part sociales A8, une (1) nouvelle part sociales A9, une (1) nouvelle part sociales A10 (ensemble, les «Parts Sociales A»), une (1) nouvelle part sociales B1, une (1) nouvelle part sociales B2, une (1) nouvelle part sociales B3, une (1) nouvelle part sociales B4, une (1) nouvelle part sociales B5, une (1) nouvelle part sociales B6, une (1) nouvelle part sociales B7, une (1) nouvelle part sociales B8, une (1) nouvelle part sociales B9 et une (1) nouvelle part sociales B10 (ensemble, les «Parts Sociales B»), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

(1) Triton Masterluxco 4 S.à r.l. (le «Souscripteur 1»), représentée comme indiqué ci-avant.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire les Parts Sociales A, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et sept centimes d'euro (EUR 41.426.434,07), et a déclaré libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de quarante et un millions quatre cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et dix-sept centimes d'euro (EUR 41.426.434,17) (l'«Apport en Nature 1»).

(2) Triton Fund IV F&F L.P. (le «Souscripteur 2») et, ensemble avec le Souscripteur 1, les «Souscripteurs»), représentée comme indiqué ci-avant.

Le Souscripteur 2 a déclaré souscrire les Parts Sociales B, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze mille sept cents euros et douze centimes d'euro (EUR 11.700,12), et a déclaré libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société représentant un montant de onze mille sept cents euros et vingt-deux centimes d'euro (EUR 11.700,22) (l'«Apport en Nature 2») et, ensemble avec l'Apport en Nature 1, les «Apports en Nature»).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété des Apports en Nature et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont encore déclaré que les Apports en Nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes en vertu du prêt détenu contre la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Apports en Nature sont décrits et évalués (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale des Parts Sociales Emises, avec prime d'émission.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociales A1, une (1) nouvelle part sociales A2, une (1) nouvelle part sociales A3, une (1) nouvelle part sociales A4, une (1) nouvelle part sociales A5, une (1) nouvelle part sociales A6, une (1) nouvelle part sociales A7, une (1) nouvelle part sociales A8, une (1) nouvelle part sociales A9, une (1) nouvelle part sociales A10, une (1) nouvelle part sociales B1, une (1) nouvelle part sociales B2, une (1) nouvelle part sociales B3, une (1) nouvelle part sociales B4, une (1) nouvelle part sociales B5, une (1) nouvelle part sociales B6, une (1) nouvelle part sociales B7, une (1) nouvelle part sociales B8, une (1) nouvelle part sociales B9 et une (1) nouvelle part sociales B10, conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Par conséquent, ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et vingt centimes d'euro (EUR 12.500,20) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cents et une (620.501) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cents et une (620.501) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- cinq cents et une (501) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents et une (501) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Kremer, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 mars 2015. GAC/2015/1776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058996/313.

(150067706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Generali Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 188.432.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Generali Investments Luxembourg S.A. du 11 avril 2015 à 11.00 à Luxembourg, établie et ayant son siège social au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

OMISSIS

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Generali Investments Luxembourg S.A., il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2016:

- Monsieur Dominique Clair
- Monsieur Torsten Utecht
- Monsieur Santo Borsellino

Référence de publication: 2015058999/16.

(150067705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.439.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une résolution des associés de la Société prise en date du 30 janvier 2015;

- que la Société se trouve à partir de la date du 30 janvier 2015 définitivement liquidée,
- la résolution susmentionnée faisant suite à celle du 17 octobre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 151 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,
- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059000/18.

(150067403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Glenn Arrow Wood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.550.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une résolution des associés de la Société prise en date du 30 janvier 2015;

- que la Société se trouve à partir de la date du 30 janvier 2015 définitivement liquidée,
- la résolution susmentionnée faisant suite à celle du 17 octobre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 151 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés,
- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015059001/18.

(150067397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Goethe P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.831.

—
Par résolutions signées en date du 9 avril 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015059002/15.

(150067900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of shareholders of Goldman Goldman Sachs Specialized Investments (the “Company”), a public limited company (“société anonyme”), qualifying as an investment company with variable share capital (“société d'investissement à capital variable”) governed by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, established and having its registered office in L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 129688, incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of August 10, 2007, number 1693.

The articles of incorporation (the “Articles”) of the Company have last been amended pursuant to a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), on 12 May 2010, published in the Mémorial of 6 July 2010, number 1385.

The Meeting is opened at the registered office of the Company, at 02:20 p.m. (Luxembourg time) under the chair of Mr. Jérémy COLOMBÉ, employee, residing professionally in Luxembourg,

who appoints Mrs. Andrea SCHIESS, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elects Mr. Yann FOLL, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment to article 1 of the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) as follows:

“There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of “SPECIALIZED INVESTMENTS SIF” (hereinafter the “Company”). The Company is qualified as an alternative investment fund within the meaning of Article 1 (39) of the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers (the “AIFM Law”).”

2. Amendment to article 32 of the Articles as follows:

“All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915, the 2007 Law and the AIFM Law, as such laws have been or may be amended from time to time.”

3. Miscellaneous

II. The name of the shareholders present or represented at the Meeting, the name of the proxyholders of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the board of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed “ne varietur” by the appearing persons.

III. A convening notice setting forth the agenda of the Meeting was sent by registered mail to each of the registered shareholders of the Company on February 11, 2015.

IV. A quorum of at least fifty percent of the shares issued and outstanding is required by law and by Article 30 of the Articles in respect of the items of the agenda and the resolutions on such items have to be passed by the affirmative vote of two-thirds of the votes validly cast at the Meeting.

V. According to the attendance list, out of 11,008,544,670.60 shares in issue, 10,994,869,658 shares are present or represented.

VI. That, consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend Article 1 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

“There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of “SPECIALIZED INVESTMENTS SIF” (hereinafter the «Company»). The Company is qualified as an alternative investment fund within the meaning of Article 1 (39) of the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Managers (the “AIFM Law”).”

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 32 of the Article which shall henceforth be read as follows:

“All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915, the 2007 Law and the AIFM Law, as such laws have been or may be amended from time to time.”

There being no further business on the agenda, the Meeting closes at 02:40 p.m..

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with article 26(2) of the Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J. COLOMBÉ, A. SCHIESS, Y. FOLL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015059003/79.

(150067197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**GreenOak Décor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.682.

In the year two thousand fifteen, on the second of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GreenOak Spain Investments S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.683 (the “Shareholder”),

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 1st, 2015.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party declares being the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l. (the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 195.682, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 23rd, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Articles”).

The Articles have not been amended since.

The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company into "GreenOak Décor Holdings S.à r.l.", and subsequent amendment of article 1 of the Articles; and

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "GreenOak Décor Holdings S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence article 1 of the Articles is changed and shall have henceforth the following wording:

“ **Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “GreenOak Décor Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GreenOak Spain Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.683 («l’Associé Unique”),

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} avril 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

La comparante est le seul associé de GreenOak Capital Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.682, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 23 décembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare donc que la réunion est bien constituée et, ayant reconnu pour être entièrement informée des résolutions à être prises conformément à l’ordre du jour suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société en «GreenOak Décor Holdings S.à r.l.», et modification subséquente l'article 1 des statuts de la Société; et

2) Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en «GreenOak Décor Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

Par conséquent, l'article 1 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GreenOak Décor Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8238. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059004/95.

(150067609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

GreenOak Décor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 195.682.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059005/10.

(150067923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.837.

Je soussignée Monique Brunetti-Guillen, demeurant professionnellement au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société anonyme Gamma Immo S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite sous le n°. RCS: B 110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Monique Brunetti-Guillen.

Référence de publication: 2015059007/11.

(150067562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Gamma Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.837.

Je soussigné Jacques Becker, demeurant professionnellement au n°. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société anonyme Gamma Immo S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite sous le n°. RCS: B 110837, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Jacques Becker.

Référence de publication: 2015059009/11.

(150067562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.
R.C.S. Luxembourg B 155.391.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, in Vertretung von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, letztgenannter Notar bleibt Bewahrer der Urkunde.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "GDI A.G.", mit Sitz in 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 3. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2240 vom 21. Oktober 2010, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten wurden letztmals abgeändert durch Urkunde vom selben Notar im Jahr 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2063 vom 6. September 2011.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Sergej KNAUS, mit Berufsanschrift in 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Artur RESCHKE, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Richard KOHL, beruflich wohnhaft an derselben Adresse.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest dass:

I. Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nach 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, mit Wirkung zum 1. April 2015;
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2, erster Absatz der Satzung; und
3. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nach 6-8, op der Ahlkerrech, L-6776 Grevenmacher, mit Wirkung zum 1. April 2015.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Grevenmacher."

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro (800.- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Knaus, A. Reschke, R. Kohl et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 avril 2015. 2LAC/2015/8248. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015059010/54.

(150067696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Dragonfly Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.218.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of March,

Before us, Me Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Dragonfly Finance III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000.-, and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Mr Frank Stolz, employee of notary Marc Loesch with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

pursuant to a power of attorney under private seal given on 26 March 2015, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscribers and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Dragonfly Finance II S.à r.l."

The shares issued by the Company shall at all times be held by one single shareholder (the "Sole Shareholder").

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach.

The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the municipality of Schuttrange.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-

liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements within the meaning of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended from time to time.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one British pound (GBP 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") for each class of shares may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses and make distributions to the Sole Shareholder or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

The Sole Shareholder may freely transfer its/her/his shares provided that the Company shall always be composed by one sole shareholder.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the Sole Shareholder.

Part III. Management, the board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the Sole Shareholder which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder may decide to appoint class A and class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the Sole Shareholder.

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board of Managers meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the Sole Shareholder can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the Sole Shareholder has appointed one or more class A Managers and one or more class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The Sole Shareholder shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within

the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the Sole Shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company or its gross negligence. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the Sole Shareholder which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be reappointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the Sole Shareholder.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

The Sole shareholder may vote on the proposed resolutions in writing.

Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders. The Sole Shareholder exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the Act are not applicable to the situation.

Art. 19. Procedure and Voting. The decisions of the Sole Shareholder are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the Sole Shareholder shall be drawn up and signed by the Sole Shareholder.

Copies of or extracts from the decisions of the Sole Shareholder shall be certified by the Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 22. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the Sole Shareholder for approval.

The Sole Shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 23. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The Sole Shareholder shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the Sole Shareholder as a dividend.

Art. 24. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 25. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the Sole Shareholder.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the Sole Shareholder which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the Sole Shareholder.

Part VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares by way of a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a due, definite and payable receivable that the Sole Shareholder holds against Octopus Investments Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Holborn, London, EC1N 2HT and registered with the English register of companies under number 03942880, consisting in an aggregate principal amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500).

The valuation of the Contribution in Kind has been evidenced by a declaration of the Company, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Company believes that the value of the Contribution in Kind amounts to GBP 12,500 and is at least equal to the value of the 12,500 shares with a par value of GBP 1 to be issued by the Company in consideration thereof".

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned Sole shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at two (2) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
 - Mr. Duncan Christopher Smith, born in Lewes, United Kingdom, on 21 November 1963, with his professional address at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Hugo J.L. Neuman, born in Amsterdam, The Netherlands, on 21 October 1960, with his professional address at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The Company's registered office shall be located at E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The present instrument was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date indicated at the top of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the above mentioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same person, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Dragonfly Finance III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de GBP 15.000,-, ayant son siège social à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Frank Stolz, employé de l'étude du notaire Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 26 mars 2015, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Dragonfly Finance II S.à r.l."

La Société devra à tout moment être composé d'un associé unique (l'"Associé Unique").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Munsbach.

Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Schuttrange.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège à l'étranger, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport au capital social (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi pour chaque classe de parts sociale. La Société peut utiliser l'avoir de ce compte de primes et/ou d'apport au capital social (le cas échéant) pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter à l'Associé Unique, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'Associé Unique, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

L'Associé Unique peut transmettre ses parts librement à condition que la Société soit à tout moment composé d'un Associé Unique.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'Associé Unique.

Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance et commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'Associé Unique qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Associé Unique.

L'Associé Unique peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de catégorie A et en Gérants de catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de l'Associé Unique.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime écrit de tous les Gérants donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le Gérant ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément

réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Associé Unique sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un seul Gérant, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'Associé Unique a nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y aurait un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'Associé Unique. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'Associé Unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé Unique, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé Unique.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

l'Associé Unique peut voter par écrit sur les résolutions proposées.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Associé Unique exerce les pouvoirs qui sont attribués par la loi aux assemblées générales des associés.

Les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

Art. 19. Procédure, Vote. les décisions de l'Associé Unique seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'Associé Unique doivent être établis par écrit et signés par le seul associé.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Associé Unique doivent être certifiées par le Gérant ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'Associé Unique pour approbation.

L'Associé Unique peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'Associé Unique décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l'Associé Unique comme dividendes.

Art. 24. Dividendes Intérimaires. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'Associé Unique.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'Associé Unique qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué à l'Associé Unique.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit et a intégralement libérées (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d' une livre sterling (GBP 1.-) chacune par une contribution en nature ("Apport en Nature") d'une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient à l'égard de Octopus Investments Limited, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33 Holborn, Londres, EC1N 2HT, Royaume-Uni and enregistrée au Registre anglais du Commerce et des Sociétés sous le numéro 03942880, d'un montant total de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Cet Apport en Nature a fait l'objet d'un rapport par la Société dont la conclusion se lit comme suit:

"Conformément à ce qui précède, la Société est d'opinion que la valeur de la Contribution en Nature s'élève à GBP 12,500 et que celle-ci est au moins égale à la valeur des douze mille cinq cents parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling GBP 1 à émettre par la Société en contrepartie."

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé Unique précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Duncan Christopher Smith, né à Lewes, Royaume-Uni, le 21 novembre 1963, ayant son adresse professionnelle à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Hugo J.L. Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à E Building, Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} avril 2015. GAC/2015/2761. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058904/507.

(150067619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Projet Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 168.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057028/9.

(150065033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Pharmatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 65.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057025/9.

(150065093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Rodra Investissements S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.936.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015057051/10.

(150064816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Signature.